

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230609CM045 -

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 2 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame JALLET a donné pouvoir à Monsieur FRADIN  
Madame GIRARD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT  
Monsieur LAVIALLE a donné pouvoir à Madame MOREAU  
Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Monsieur LALANDE  
Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT  
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER  
Madame LEMAY a donné pouvoir à Madame PÉRIN  
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LUCIUS

Absents :

Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 15/06/2023  
Nombre de conseillers votants :    32      Publication le 15/06/2023

---

**20230609CM045 - Subvention de projet aux associations**

La ville soutient les associations dans le développement de leurs projets. Elle contribue par différents moyens pour en faciliter la mise en œuvre : mise à disposition de salle, de matériel et subventions. Plusieurs associations ont sollicité la ville afin d'obtenir une subvention permettant la réalisation de projets qui entrent dans les axes des politiques associatives auxquelles la ville souhaite apporter son soutien.

**1- FAYASSO : Aide à la création de spectacles et d'ateliers envers le public scolaire**

L'association a sollicité la ville pour aider au financement de son projet de création de deux spectacles (Vanille Bourbon et adaptation du roman « Les aventures de Tigouya ») et de création d'ateliers créatifs à destination du public scolaire, en lien avec l'histoire et les programmes de l'Education nationale, à hauteur de 1 500 €. Le budget prévisionnel est de 8 600 €.

Ces projets ont pour objectif de :

- sensibiliser à d'autres cultures ;
- aborder les thématiques citoyennes à travers les spectacles.

Ce projet s'intègre dans les axes politiques de la ville suivants :

- développement et ouverture vers tous les publics ;
- citoyenneté et lutte contre toutes les formes de discriminations.

Cette action est la continuité d'un projet mené autour de l'esclavage ; il permet d'approfondir la thématique. La municipalité, dans le cadre de sa politique culturelle et de son plan d'action Engagement Républicain, souhaite accompagner l'association FAYASSO à développer ses créations et ses ateliers envers le public. Pour ces raisons et après instruction, il est proposé d'allouer 750 €.

## **2- PEREGRIN : Pérégrin'ations printanières**

En 2022, la compagnie a présenté le " les Pérégrin'ations estivales" : projet mené à bien, ce qui a permis d'effectuer 32 heures d'ateliers inclusifs danse et cirque qui ont été dispensées sur juillet et août 2022 par 5 intervenants. Tous les ateliers ont été proposés gratuitement à des stagiaires en situation de handicap et des enfants, différents chaque semaine, ce qui a poussé les intervenants à adapter leurs apprentissages.

C'est pourquoi afin de dépasser le stade de la découverte et de la sensibilisation, la compagnie souhaite réitérer cette expérience durant les vacances de printemps afin d'avoir le même public sur les deux semaines consécutives et de monter le projet-spectacle avec les mêmes participants, tous les jours du lundi au vendredi pendant 2 semaines à raison de 2 heures par jour. Deux dates de représentation sont prévues à la fin des vacances scolaires (28 avril) et lors d'Urb'Braye. L'association sollicite la ville à hauteur de 4 500 € pour accompagner ce projet.

Ce projet a pour objectifs de :

- dispenser des ateliers danse cirque sous forme inclusive (personnes en situation de handicap et adolescents) ;
- créer un spectacle avec musiciens live présenté le 28 avril et lors du festival Urb'braye ;
- travailler sur de nouveaux chemins moteurs ;
- travailler sur l'estime de soi, apporter un nouveau regard sur le handicap.

Ce projet entre dans les axes politiques de la ville :

- développement et ouverture vers tous les publics ;
- citoyenneté et lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- promotion de la santé et/ou de l'inclusion.

Dans le cadre de son Plan Local de Santé et Inclusion, la ville souhaite accompagner et valoriser les actions envers les publics en situation de handicap et souhaite accompagner ce projet. Pour ces raisons et après instruction, il est proposé d'allouer 1 000 €.

## **3- TU CONNAIS LA NOUVELLE – FESTIVAL LITT'ORAL**

L'association Tu Connais la Nouvelle sollicite la ville à hauteur de 10 000 € pour aider financièrement l'organisation du Festival Litt'Oral qui présente un budget prévisionnel de 21 150 €. 2023 correspondra à la 3ème édition, et verra la création de la journée festive « langagez vous », proposant spectacles, rencontres, lectures, assurés par des artistes et auteurs professionnels.

Cette action a pour objectifs de :

- rendre la littérature contemporaine accessible et vivante ;
- diversifier les formes d'accès à la littérature ;
- rencontrer des auteurs, des artistes afin d'élargir les imaginaires ;
- découvrir des œuvres littéraires dans une ambiance festive et conviviale.

Ce projet s'inscrit dans les axes politiques de la ville :

- développement et ouverture vers tous les publics ;
- rayonnement de la ville et patrimoine.

Cette manifestation concourt à diffuser la culture auprès du tout public et notamment autour du livre, de l'écriture à la lecture. Au regard de la programmation et de l'ambition, la ville souhaite

soutenir fortement ce festival et l'inscrire comme un temps fort de la vie culturelle abraysienne. Pour ces raisons et après instruction, il est proposé d'allouer 10 000 €.

#### **4- ART MUSIQUE et LOISIRS – FESTIVAL DES LYRES DU SON**

L'association AML sollicite la ville à hauteur de 20 000 € pour aider au financement de son festival DES LYRES DU SON dont le budget prévisionnel est de 35 400 €. Ce festival est prévu tous les 2 ans. Cependant, les effets de la pandémie ont eu pour conséquence le report de 5 ans du festival. L'association AML programmera, du 16 au 18 juin 2023, des artistes locaux mais aussi de renommée nationale voir internationale. 5 concerts auront lieu à la Salle des Fêtes.

Cette action a pour objectifs de :

- créer de l'animation musicale sur la ville ;
- faire découvrir au grand public des styles musicaux différents.

Ce projet s'inscrit dans les axes politiques de la ville :

- développement et ouverture vers tous les publics ;
- rayonnement de la ville et patrimoine.

La municipalité souhaite accompagner l'association AML en finançant une partie des cachets des artistes. Ce festival DES LYRES DU SON favorise la diffusion de la culture et son ouverture au grand public. Par ce soutien, la ville affirme sa politique en faveur des associations culturelles et développe les partenariats. Pour ces raisons et après instruction, il est proposé d'allouer 5 000 €.

#### **5- A LA BONNE ROULETTE ABRAYSIENNE – 2EME FETE DE LA GLISSE**

L'association ABRA sollicite la ville à hauteur de 2 000 € pour aider à l'organisation d'une journée festive, dont le budget prévisionnel est de 6 336 €, le 13 mai 2023 autour des sports de glisse urbain en y mêlant de la culture avec des concerts, du graff. Cette manifestation se déroulera au skate park de la ville.

Cette action a pour objectifs de :

- faire découvrir les disciplines sportives développées par l'association sur le skatepark ;
- créer du lien entre ces différentes disciplines et prévenir les réflexes communautaires qui peuvent nuire à la bonne ambiance généralement présente au skatepark ;
- proposer aux habitants de la commune qui ne sont pas familiers de ces disciplines de les découvrir, et participer à faire disparaître certains clichés au sujet des adeptes de glisse urbaine ;
- créer un moment d'échange fédérateur avec d'autres associations de la commune actives dans d'autres domaines (musique, arts graphiques, etc.) ;
- proposer un moment convivial qui entretiendra l'esprit de "vivre-ensemble", et permettra de faire découvrir et vivre l'équipement, l'association ABRA et son école de glisse ;
- participer à médiatiser le skatepark de Saint-Jean de Braye et l'association ABRA au travers d'un évènement novateur et unique en son genre sur toute l'agglomération Orléanaise ;
- créer un précédent dans une région qui s'équipe progressivement dans ce domaine (skatepark d'Olivet récent, projet en cours à Chécy, ...) et affirmer le rôle de la ville et de l'association de précurseurs dans le domaine.

Ce projet entre dans les axes politiques de la ville :

- développement-ouverture vers tous les publics ;
- développement durable et ses trois volets : économique, social, environnemental ;
- citoyenneté et lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- rayonnement de la ville et patrimoine.

La ville soutient cette manifestation qui permet de faire vivre et rayonner cet équipement structurant du territoire. Au regard du budget présenté, le soutien de la ville s'oriente vers le financement des postes de sécurité et de secours ainsi que la location des toilettes sèches afin de

concourir à la sécurité et à l'hygiène du site lors de l'évènement. Pour ces raisons et après instruction, il est proposé d'allouer 1 600 €.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

*A l'unanimité, le conseil municipal décide :*

*- d'autoriser l'attribution des subventions aux associations pour permettre la réalisation de leur projet, selon la répartition suivante :*

- 750 € à FAYASSO pour la création de deux spectacles*
- 1 000 € à PEREGRIN pour les pérégrinations printanières*
- 10 000 € à TU CONNAIS LA NOUVELLE pour la 3ème édition du festival Litt'oral*
- 5 000 € à ART MUSIQUE ET LOISIRS pour le festival Des Lyres et du Son*
- 1 600 € à A LA BONNE ROULETTE ABRAYSIENNE pour la 2ème édition de la Fête de la Glisse.*

*Les dépenses seront imputées au 860-65748-213106.*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 12 juin 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Colette*  
Colette MARTIN-CHABBERT